Declaration Bien d'Emigré

DOMAINES NATIONAUX.

Commune-affranchie, le 9 Ventose, l'an second de la République Française, une, indivisible & démocratique.

Les Administrateurs du District de la Campagne de Commune-affranchie,

Aux Maire & Officiers Municipaux de la Commune de

Nous vous avons fait passer, il y a déja longtemps, le Décret du 16 Brumaire, qui enjoint à chaque Fermier des domaines nationaux, des biens des émigrés, & biens des rebelles, de venir faire individuellement au District, la déclaration de tous les grains, légumes à gousse, ou fourrages qu'ils ont récoltés l'année derniere, & de ce qu'il leur en reste maintenant. Aucun Fermier de votre Municipalité ne s'est encore présenté pour faire cette déclararion.

Une seule observation suffit pour leur faire sentir combien il est instant qu'ils viennent faire cette déclaration : c'est que, tant qu'ils ne l'auront faite, & qu'ils n'auront pas prouvé qu'il ne leur reste de denrées en nature, que ce qu'il leur faut pour leur consommation, les Receveurs de l'enrégistrement qui

doivent recevoir leurs fermages, les fommeront de payer en nature, ce qui certainement gêneroit beaucoup la plupart d'entr'eux ; au lieu que s'ils viennent faire leur déclaration, & qu'ils prouvent qu'ils ne peuvent plus payer en nature, le Diſtrict donnera ordre aux Receveurs de l'enrégiſtrement de recevoir leurs fermages en argent.

Cette déclaration, il y a déja plus de deux mois qu'elle auroit dû être faite, aux termes de la Loi. L'Adminiſtration, pour venir au ſecours des Fermiers, veut bien prolonger le délai ; mais qu'ils viennent, ſous huit jours, à compter de la date de la préſente, ſe préſenter au Diſtrict pour faire ladite déclaration, autrement l'Adminiſtration exécutera la Loi dans toute ſa rigueur.

Signé, DUMANOIR, Préſident ; BESSION, SERLIN, BERNE, DURAND, VALLOUIS, Admniſtrateurs ; BERLIÉ, Agent national ; & MEUNIER, Secretaire par *interim*.

A COMMUNE-AFFRANCHIE,
De l'Imprimerie révolutionnaire du Sans-culotte DESTEFANIS, aux halles de la Grenette, *ſecond étage*.